

Stratégie vaccinale établie le 30 novembre par la Haute Autorité de Santé (HAS)

Depuis le 27 décembre 2020

Pour qui ?

Phase 1

- Les personnes âgées résidant en établissements (ex: EHPAD, USLD, résidence autonomie et résidences services seniors)
- Les personnels qui travaillent dans ces établissements lorsqu'ils sont à risque de développer une forme grave du Covid-19.
- Les professionnels des secteurs de la santé et du médico-social, des pompiers et des aides à domicile âgés de 50 ans et plus **et/ou** présentant des comorbidités.
- Les personnes handicapées hébergées dans des établissements spécialisés et leurs personnels âgés de 50 ans et plus **et/ou** présentant des comorbidités.
- Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant à domicile à partir du 18 janvier 2021.

Où ?

- Dans les établissements concernés
- Dans les centres de vaccinations
La prise de rendez-vous se fait sur sante.fr ou par téléphone.

Pfizer-BioNTech

Numéro de la plateforme régionale
03.92.04.34.71

A partir de février 2021

Pour qui ?

Phase 2

- Les personnes âgées de 65 à 74 ans.

Où ?

- Dans les centres de vaccinations
La prise de rendez-vous se fait sur sante.fr ou par téléphone.

Pfizer-BioNTech

Moderna / AstraZeneca / CureVac / Janssen *

Numéro de la plateforme régionale
03.92.04.34.71

A partir du troisième trimestre 2021

Pour qui ?

Phase 3

- Les personnes âgées de 50 à 64 ans.
- Les professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire.)
- Les personnes vulnérables et précaires et les professionnels qui les prennent en charge.
- Les personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos.
- Puis le reste de la population majeure souhaitant se faire vacciner.

Où ?

- Dans les centres de vaccinations
La prise de rendez-vous se fait sur sante.fr ou par téléphone.

Pfizer-BioNTech

Moderna / AstraZeneca / CureVac / Janssen

Sanofi *

Numéro de la plateforme régionale
03.92.04.34.71

- Pourquoi ?**
- Faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie
 - Protéger les Français et notre système de santé
 - Garantir la sécurité sanitaire
- Pour qui ?**
- D'abord pour les personnes les plus vulnérables et les plus exposées
 - Dans un second temps, la campagne de vaccination s'étendra aux populations moins vulnérables

